

DECISION N° 40 /22

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2022 POUR L'ACCELERATION DU DEPLOIEMENT DES MICRO-FOLIES.

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la délibération n°61 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020 fixant la liste des délégations données au Maire dans le cadre de cet article ;

CONSIDERANT le projet de la ville de créer une Micro-Folie en association avec un projet de médiation numérique,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De demander une subvention pour l'acquisition du matériel de la Micro-Folie (musée numérique et réalité virtuelle) dont le cout est estimé à 43 395,36 € HT.

ARTICLE 2 : De solliciter l'affectation d'un poste d'adulte relais pour la médiation culturelle au sein de la Micro-Folie.

ARTICLE 3 : De solliciter l'affectation d'un service civique pour la médiation culturelle au sein de la Micro-Folie.

ARTICLE 4 : Que l'ouverture de la Micro-Folie est prévue au mois de juin 2023.

ARTICLE 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 7 Juillet 2022

Le Maire,
Jean François ONETO

